

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/04/2024

COMMUNE DE SEVREMONT

Numéro interne de l'acte : D11.04.2024

Objet : D11.04.2024 - INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 26
Présents : 19
Pouvoir : 7
Nombre de suffrages : 26

Date de convocation 17/04/2024

Date d'affichage 17/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril, à dix-neuf heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas

Procuration(s) :

M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMINEAU Catherine donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, Mme RANTIERE Charlène donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, Mme YVAI NURDIN Adeline donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, Mme RANTIERE Charlène, Mme YVAI NURDIN Adeline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. HERITEAU Antoine

Objet : D11.04.2024 - INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du pays de Pouzauges a, lors de la séance du 30 mai 2023, approuvé la création de la société de production d'énergies renouvelables avec Vendée Energie et la participation de la Communauté de Communes à son capital.

Cette création suppose que les intercommunalités détiennent une compétence « énergies renouvelables ».

Après étude de la question, les services du SyDEV ont proposé, en accord avec les services de l'Etat, que les Communautés de Communes intègrent une compétence "énergies renouvelables" qui devra être validée par les Communes membres dont la rédaction proposée est la suivante : « **Aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc et les installations de production d'électricité éolienne d'une puissance inférieure à 500 kWc pour les besoins des équipements communautaires** ».

Pour rappel, les Communes ont transféré au SyDEV (en 2017) cette compétence (sur le niveau tel que proposé ci-avant). La prise de compétence par la Communauté de Communes doit lui permettre, juridiquement, de pouvoir être actionnaire de la société de production d'énergies renouvelables.

Monsieur le Maire expose que par délibération du 9 avril 2024, le Conseil de Communauté a approuvé la prise de compétence « énergies renouvelables » et le projet de modification des statuts qui s'en suit.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 5211-20 du CGCT, ces modifications statutaires pourront être prononcées par arrêté du représentant de l'Etat après délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver la prise de la compétence « Energies renouvelables » par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges modifiés en conséquence,
- de lui donner pouvoir pour signer tous documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve ces propositions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Antoine HERITEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

